



GUIDE D'ACTION LION

Nom de l'action : COLLABORATION ENTREPRISES « Responsabilité Sociétale des Entreprises – RSE »

AXE DE SERVICE : TOUS

EVALUATION RAPIDE :

Organisation : 😊😊😊

Durée d'organisation : 🕒🕒🕒

Nombre de personne mobilisés : 👤👤👤👤

Visibilité du club : 🏆🏆🏆🏆🏆🏆

1 - DESCRIPTION RÉSUMÉE DE L'ACTION :

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est l'intégration volontaire par les entreprises, associations et institutions de préoccupations sociales, solidaires, économiques et environnementales dans leurs activités et dans leurs relations avec leurs parties prenantes.

Les Lions peuvent ainsi être partenaires de la RSE en proposant d'impliquer les collaborateurs des entreprises au titre de la SOLIDARITÉ.

Les Lions et le RSE, c'est tout simplement l'idée que les structures, les entreprises, les institutions et leurs salariés participent à nos actions.

2 - COMMENT CA MARCHE ?

- Rechercher une entreprise qui pourrait être intéressée : Lions chef d'entreprise, Lions salariés d'entreprise, autre contact direct ou via CCI, CMA, CPME, Club d'entreprises...
- Demander la personne à rencontrer au titre de la RSE sur le volet SOLIDARITÉ (fonction variable selon les structures)
- Ouvrir le dialogue sur les possibilités d'action au regard de ce que souhaite l'entreprise et de ce fait déjà le Club
- Identifier l'action souhaitée (collecte, participation des collaborateurs à une action, organisation d'une action spécifique, mise à disposition de compétences ou de matériel pour une action du Club)
- Organiser un temps d'échange et de sensibilisation avec les collaborateurs volontaires
- Signer une convention ou non avec l'entreprise
- Mettre en place l'action
- Envisager une communication via les media locaux pour valoriser ce partenariat
- Partager le retour d'expérience, les résultats, remercier et inviter à découvrir le Lions Int.
- Proposer le renouvellement d'action pour pérenniser le partenariat
- Capitaliser sur une 1ère expérience locale pour engager d'autres entreprises ou organisations et collectivités territoriales

3 - CAS PARTICULIER DE LA PUBLICATION D' ACTIONS SUR LES PLATEFORMES SOLIDAIRES

Certaines entreprises mobilisent leurs salariés en les incitant à participer à des actions solidaires référencées sur des plateformes.

Les salariés choisissent l'action à laquelle ils souhaitent participer sur la plateforme et s'inscrivent.

Le Lions International est référencé sur la plateforme [Komeet](#) (qui réunit les plateformes [Vendredi](#) et [Wenabi](#)).

Ainsi, si un Club souhaite que des salariés d'entreprise se joignent aux membres pour une action, celle-ci peut être publiée sur ces plateformes. **C'est un appel à bénévoles sans garantie.**

Remarque : Dans la majorité des cas, les salariés peuvent participer à des actions planifiées sur leur jours de travail, donc très rarement le samedi et le dimanche.

Le District Ile de France Est s'est lancé le 1er avec la mise en place du process suivant :

- 3 Référents Lions ont été nommés administrateurs pour ces plateformes: Délégué RSE, Responsable Technique et SI et Responsable MyAssoc
- Ils identifient les actions des Clubs pouvant accueillir des bénévoles à partir de MyAssoc, Portal, Base Lions, News Letter District, etc...
- Avec l'accord du Club, ils publient les actions sur les plateformes
- Suite à l'inscription des bénévoles, ils les remercient et leur transmettent les coordonnées du Président et du Lions Club qui prendra contact
- Après l'action, ils valident la participation du bénévole sur la plateforme (confirmée par le Président du club)
- Une adresse mail dédiée a été créée pour tous ces échanges rse.lionsidfe@gmail.com

4 - RÉSULTATS ATTENDUS :

- visibilité locale pour les clubs
- modernisation de l'image des Lions, impliqués sur des préoccupations actuelles
- mise en place de partenariats
- enrichissement de nouvelles rencontres, dynamisation des Clubs
- et peut être, attractivité pour de nouveaux membres ou perspectives d'autres actions en partenariat